

rier est un excroqueur impitoyable. Ses entrailles sont tellement fermées à la compassion qu'il arrache et dévore sans pitié les entrailles du pauvre, de la veuve et de l'orphelin.

On s'est convaincu, en revisant les livres liturgiques déjà introduits dans le Diocèse, et qui sont sans approbation, qu'il faudrait faire même à ceux qui sont les moins défectueux, tant de corrections qu'on les mettrait hors de service, outre que cela exigerait un immense travail et beaucoup de dépenses, pour faire imprimer des feuilles d'*errata*. Le plus simple sera donc de se procurer, si déjà on ne l'a fait, de nouveaux bréviaires, missels et autres livres liturgiques, approuvés par l'Ordinaire des lieux où ils ont été imprimés. Ceux qui ne l'ont point été sont invariablement défendus et interdits, selon la forme et teneur des décrets apostoliques, publiés en tête des dits livres liturgiques. On devra se mettre parfaitement à l'ordre sur ce point important, d'ici à la prochaine Retraite Pastorale.

La fête de la Ste. Famille, qui se célèbre le III. Dim. après Pâques, et celle du Patronage de St. Joseph, qui se fait le Dimanche auparavant, ayant été dûment approuvées par le St.-Siège, pour être célébrées dans cette Province, sous le rit, au quantième et avec les Offices et Messes déjà suivis, il y a obligation de s'y conformer en tout, sous peine de ne pas satisfaire à l'obligation de l'Office Divin, si l'on se permettait de faire autrement, en disant ce jour-là d'autres offices ou d'autres messes.

Je ne terminerai pas cette longue lettre sans la mettre sous le patronage de St. Joseph, pour qu'elle produise d'heureux fruits, moyennant son puissant secours. Chargé, pendant sa vie mortelle, du soin de nourrir Jésus et Marie, dans sa petite maison de Nazareth, et de les préserver de la fureur d'Hérode, il exerce, maintenant qu'il occupe au Ciel un trône si élevé et si brillant, ce même ministère, en faveur du Souverain Pontife, qui est pour nous un autre Jésus-Christ, et en faveur de l'Eglise, qui est pour nous la vive Image de l'Auguste Vierge Marie.

C'est donc le glorieux Père Nourricier de Jésus et l'incomparable Epoux de Marie Immaculée qui, dans ces temps mauvais, pourvoit à tous les besoins du Saint Pontife Pie IX et du Siège Apostolique, réduits à une *souveraine détresse*. Ainsi s'accomplissent les oracles divins, que l'Eglise applique à cet admirable Saint : *Constituit eum Dominum domus suæ, et Principem omnis possessionis suæ*. A la vérité, aucun avenir plus sombre ne s'est peut-être